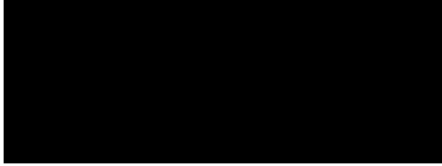


Québec, le 29 mars 2018



Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents du 2 mars 2018, qui portait sur les coûts de la mission du premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, en République populaire de Chine, du 20 au 27 janvier 2018.

Je vous prie de trouver ci-joint des documents qui font état des coûts de la mission comptabilisés à la date de votre demande et assumés par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). L'ensemble des coûts de la mission pris en charge par le MRIF seront disponibles à une date ultérieure.

Le premier document porte sur les frais de déplacement du premier ministre, du ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, Monsieur Stéphane Billette, et des représentants du MRIF ayant pris part à la mission ainsi qu'aux visites en Chine ayant servi à préparer la mission. Les informations caviardées ne sont pas pertinentes à la demande.

Voici certaines précisions utiles concernant le poste « Autre coût » figurant dans ce tableau :

- Pour tous les participants à la mission, le poste « Autre coût » inclut notamment les indemnités quotidiennes, les frais d'obtention de visas pour le déplacement en Chine, la traduction en mandarin des cartes d'affaires, le surplus de bagages et les petites dépenses (par ex. les frais de buanderie).
- En ce qui concerne les frais afférents à la mission du premier ministre, le poste « Autre coût » inclut aussi les frais associés au déplacement et aux honoraires d'un interprète qui a accompagné le premier ministre depuis le Québec dans le cadre de cette mission. Ces frais s'élevaient à 17 914.06 \$.

Le deuxième document porte sur les frais encourus par le personnel des représentations du Québec en Chine ayant pris part à la mission du premier ministre. Les « déplacements » incluent le coût des billets de train ou d'avion, l'hébergement, les indemnités de repas et les indemnités quotidiennes pour cette mission, qui s'est déroulée dans trois villes chinoises, soit Beijing, Shanghai et Hangzhou.

Par ailleurs, le MRIF ne détient aucun document relatif aux activités ci-dessous :

- Tables rondes avec les membres de la délégation québécoise;
- Carnaval de l'hiver québécois en Chine dans le cadre du Festival de neige et de glace du Nid d'oiseau;
- Activités de lancement de la mission;
- Le spectacle Kooza du Cirque du Soleil présenté à Pékin;
- La visite guidée du musée d'Alibaba à Hangzhou;
- « L'Effet Québec », la vitrine numérique et culturelle au Modern Art Museum de Shanghai;
- Le Festival de produits québécois au Centre commercial Daning.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,



Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents
p.j.